



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 07 mai 2021

**COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
(à partir de la délibération n° 21.10)	
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 21.05: Approbation du compte-rendu de la séance du 5 février 2021*
- *Délibération n° 21.06: Approbation du Compte de gestion 2020*
- *Délibération n° 21.07: Approbation du compte administratif 2020*
- *Délibération n° 21.08: Budget Supplémentaire 2021*
- *Délibération n° 21.09: Approbation des statuts, du pacte d'associés et désignation du représentant de la SCIC BVER du SIVERT*
- *Délibération n° 21.10: Etude de faisabilité d'extension de l'U.V.E. Salamandre*
- *Délibération n° 21.11: Information Centre de TRI*
- *Délibération n° 21.12: Consultation pour la mise en page du journal SALAMANDRE*
- *Délibération n° 21.13: Consultation pour l'impression du journal SALAMANDRE*
- *Délibération n° 21.14: Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation de la station*
- *Délibération n° 21.15: Questions diverses*

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 30 avril 2021

Compte rendu affiché le, 8/06/21 ,

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 05 février 2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.05

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEMI à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00150-DE
Date de réception préfecture : 08/05/2021

Approbation du Compte-rendu de la séance du 5 février 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

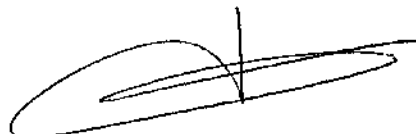
Le compte-rendu des dernières délibérations adopté par le précédent comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte - rendu de la séance du 5 février 2021.

Le comité syndical décide à l'unanimité

- Article unique : D'adopter le Compte rendu de la séance du comité syndical du 5 février 2021

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00150-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.06

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DB 21_00151-BF
Date de réception préfecture : 09/06/2021

Compte de Gestion 2020

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération 20.36 du 11 décembre 2020, portant sur le Débat d'orientation Budgétaire 2021

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le payeur départemental ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

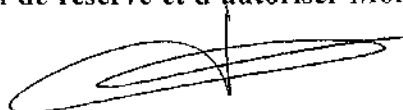
Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du payeur départemental,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'approuver le Compte de Gestion 2020 dressé par le payeur départemental qui n'appelle pas d'observation ou de réserve et d'autoriser Monsieur le Président à le viser et le signer.



Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.07

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEMML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée |
| | |
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée |
| | |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY*..... | S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe |
| - Madame Christine RICHARD..... | S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Marc BAINVEL | S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois |
| - Monsieur Didier GUILLAUME | S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois |

****Monsieur DAVY étant sorti lors de la présentation du dossier et du vote***

Etaient excusés :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée |
| | |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe |
| Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL | |
| - Monsieur Michel POMMOT | S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11 (Monsieur DAVY étant sorti)

Nombre de suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DB_21_00152-BF
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Approbation du Compte Administratif 2020

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'ensemble des délibérations budgétaires établies lors de l'année 2020

Considérant,

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DAVY, Président est arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	REALISATIONS	RESULTATS	RESTES A REALISER
Recettes d'investissement	33 331.15 €		0 €
Dépenses d'investissement	117 981.77 €		0 €
Réparti de la manière suivante :			
Déficit			
d'investissement		- 84 650.62 €	
		54 522.06 €	
Excédent antérieur			
Résultat d'investissement de l'exercice		- 30 128.56 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
LIBELLES	REALISATIONS	RESULTATS	RESTES A REALISER
Recettes de fonctionnement	4 938 679,49 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 868 238.03 €		0 €
Réparti de la manière suivante :			
Excédent de fonctionnement		70 441.46 €	
Excédent antérieur		1 153 798.73 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice		1 224 240.19 €	

Le comité syndical décide à l'unanimité :

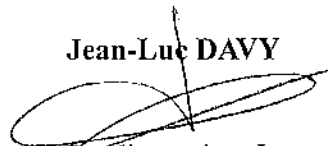
Article premier : D'approuver le Compte Administratif 2020 présentant :

- un déficit d'investissement de 30 128.56 € pour un total de dépenses d'investissement de 117 981.77 €, un total de recettes d'investissement de 33 331.15 € et un excédent antérieur de 54 522.06 €,
- un résultat de fonctionnement de 1 224 240.19 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 868 238.03 €, un total de recettes de fonctionnement 4 938 679.49 € et un excédent antérieur de 1 153 798.73 €.

Article second : D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 224 240.19 € de la manière suivante :

- 30 128.56 € en section d'investissement et
- 1 194 111.63 € en section de fonctionnement.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

ANJOU VILLAGE
049-254902257-20210507-DB_21_00152-BF
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.08

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DB_21_00153-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Budget Supplémentaire 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU les délibérations n°21.02 du 05 février 2021 et n°21.06 et n°21.07 du 7 mai 2021

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le **budget supplémentaire (BS)** est une décision modificative qui a un double objet :

1. Reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2020 et adoptés dans le cadre du compte administratif 2020.

Ces résultats comprennent :

- Le déficit d'investissement,
- La décision d'affectation des résultats prise par le comité syndical,
- L'excédent de fonctionnement restant disponible après affectation,

2. Ajuster les prévisions du budget primitif 2021 par des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits, sans modification des grands équilibres.

Le budget supplémentaire 2021 résulte de la reprise des résultats de 2020 constatés au compte administratif et d'ajustements proposés en dépenses et recettes.

1. LES RESULTATS DE 2020 – CA 2020

	Réalizations de l'exercice 2020		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	4 868 238.03 €	6 092 478.22 €	1 224 240.19 €
INVESTISSEMENT	117 981.77 €	87 853.21 €	-30 128.56 €
TOTAL	4 986 219.80 €	6 180 331.43 €	1 194 111.63 €

La section de fonctionnement présente un excédent de **1 224 240.19 €**.

La section d'investissement présente un solde déficitaire de **30 128.56 €**.

Le **résultat net disponible 2020** s'élève donc à **1 194 111.63 €**, pouvant être utilisé au BS à des dépenses imprévues, des ajustements des recettes ou dépenses.

- **30 129 €** sont affectés au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

- 1 194 111 € sont affectés au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" en recette de fonctionnement pour couvrir les dépenses nouvelles de fonctionnement.

2. LES INSCRIPTIONS NOUVELLES DE L'EXERCICE 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<i>Total reprise des résultats</i>	0.00	1 194 111.00	30 129.00	30 129.00
Inscriptions nouvelles	959 391.00	-44 720.00	190 000.00	
Virerment à la section d'inv.	190 000.00			190 000.00
Total des inscriptions nouvelles	1149391.00	-44 720.00	190 000.00	190 000.00
TOTAL BS 2020	1 149 391.00	1 149 391.00	220 129.00	220 129.00

2.1. Section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à : 959 391 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à : 190 000 €

Charges à caractère général : + 485 420 €

Études et recherches : + 320 480 €

Honoraires : + 68 000 €

Frais d'actes et contentieux : + 48 000 €

Autres ajustements : 48 940 €

Charges de personnel : + 23 624 €

Remplacement agent : + 15 750 €

Cotisations pour assurance personnel : + 7 874 €

Dépenses imprévues de fonctionnement : + 450 347 €

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 1 149 391 €, correspondant notamment à une baisse de recettes de 44 720 € et à l'excédent reporté de 1 194 111 €.

Ajustement des recettes : - 44 720 €

2.2. Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent :

- du solde d'exécution reporté de 30 129 €
- de 190 000 € de d'inscriptions nouvelles (emprunt)

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent de :

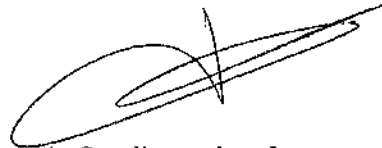
Le budget total 2021 (BP + BS) s'élève donc à

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BP 2021	5 440 404.00	5 440 404.00	2 470 591.00	2 470 591.00
BS 2021	1 149 391.00	1 149 391.00	220 129.00	220 129.00
TOTAL	6 589 795.00	6 589 795.00	2 690 720.00	2 690 720.00
BUDGET 2021	9 280 515.00			

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'approuver le Budget supplémentaire 2021, tel que définit ci-avant et ci-annexé.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-264902267-20210507-DB_21_00153-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.09

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHIARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20210507-DE_21_00154-DE Date de réception préfecture : 08/06/2021

***Approbation des statuts, du pacte d'associés
et désignation du représentant de la SCIC BVER***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération du 6 mars 2020 approuvant la création de la SCIC,

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le comité syndical a délibéré le 6 mars 2020 approuvant le principe de création d'une SCIC pour notamment la gestion du projet de station GNVbioGNV de Lasse et d'une prise de participation par le SIVERT au capital de cette structure.

Considérant la nécessité de préciser dans un pacte d'associés les modalités de détention et de gestion des participations détenues par l'associé fondateur et par les associés investisseurs dans la SCIC ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant à l'assemblée générale de la SCIC ;

Le comité syndical décide à l'unanimité :

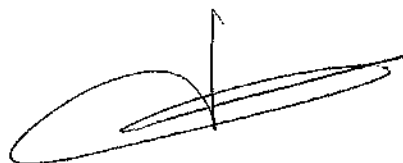
Article premier : D'approuver les statuts de la SCIC Baugeois Vallée Energies Renouvelables ;

Article deuxième ; D'approuver le projet de pacte d'associés de la SCIC Baugeois Vallée Energies Renouvelables visant à renforcer la gouvernance de la Société et à instaurer des règles de bon fonctionnement de la Société entre ses actionnaires, présenté en séance ;

Article troisième : De désigner Monsieur le Président comme délégué à l'assemblée générale et Monsieur le Directeur comme suppléant ;

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20210507-DE_21_00154-DE Date de réception préfecture : 08/06/2021

- **Article quatrième** : D'autoriser le délégué à accepter les fonctions de représentant au comité de direction de la SCIC qui pourrait lui être confié par l'assemblée générale ;
- **Article cinquième** : D'autoriser le Président du SIVERT au sein des instances décisionnelles de la SCIC, à signer ledit pacte d'actionnaires pour le compte du SIVERT ;



Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00154-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.10

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoouflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00155-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Etude de faisabilité d'extension de l'U.V.E. SALAMANDRE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le BEA et de la convention d'exploitation non détachable, qui confient à SAVED la gestion de l'UVE, arriveront à terme en mars 2026. Il faudra donc renouveler le contrat de délégation de l'U.V.E. Salamandre. La période de négociation, lors de l'appel d'offre, est relativement importante afin de s'assurer de toutes les garanties nécessaires.

De plus, comme l'a décidé le législateur, la TGAP va augmenter jusqu'en 2025 accentuant l'attractivité de l'UVE SALMAANDRE. Déjà, plusieurs collectivités sollicitent le SIVERT afin de venir traiter leurs déchets sur l'UVE, éventuellement en sollicitant leurs intégrations au SIVERT. Afin de conserver un coût attractif, dans des conditions techniques et environnementales optimales, le SIVERT a sollicité notre cabinet juridique, le cabinet SARTORIO, afin d'analyser les scénarii possibles de coopération et leurs conséquences pour les collectivités du SIVERT.

Il nous faut également étudier les possibilités d'augmentation de la capacité de traitement sur le site, et leurs conséquences. Cela nécessite une étude technique sur les scénarii possibles, et les conséquences technico-économiques. Il s'agit d'une pré-étude, une étude d'aide à la décision, et non une étude de détails. Cette dernière sera réalisée par la suite, après les résultats des deux études précitées.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique: D'autoriser le lancement d'une étude technique visant à définir les pistes techniques envisageables afin d'augmenter des capacités de traitement sur le site, dont le montant n'excéderait pas 100 000 €. Les crédits seront prélevés sur l'article 617.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Appointement en préfecture
049.23491237-202108070524-00155-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.11

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-264902257-20210507-DE_21_00156-DE Date de réception préfecture : 08/06/2021

Information Centre de TRI

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

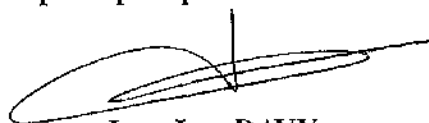
Considérant,

Les statuts de la SPL ANJOU Tri Valor ;
La nécessité de limiter les coûts des tonnes traitées sur le futur centre de tri ainsi que les coûts de fonctionnement de la SPL ;
Le loyer du BEA, qui vient compenser le principe de la péréquation tel qu'initialement Proposée ;
Les compétences de la SPL ;
L'expérience acquise au sein du SIVERT en matière de péréquation ;
Les échanges récents entre le Président d'ALM et le Président du SIVERT ;

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'abandonner le principe de la péréquation au sein de la SPL. En contrepartie le loyer du BEA serait redéfini à un montant de 1€ par tonne ou 30000€ par an. La péréquation au sein du SIVERT serait en conséquence élargie aux coûts de transport et de transfert des déchets secs sur le centre de tri.

Article second : D'autoriser Monsieur le Président à faire l'ensemble des interventions nécessaires auprès du Président de la SPL, et des présidents des différentes structures la composant, afin d'abandonner le principe de péréquation au sein de la SPL. Et de revoir le montant du loyer du BEA.



Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210607-DE_21_00156-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.12

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00157-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Consultation pour la mise en page du journal SALAMANDRE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

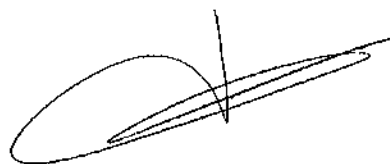
Le SIVERT s'est doté en 2006 d'un journal de 16 pages, diffusé semestriellement (janvier et juillet). Vingt-neuf éditions de « Salamandre » ont été distribuées à l'ensemble des habitants du territoire. La prochaine édition de ce journal (n°30) est en cours de réalisation pour une distribution en juillet 2021. Soucieux des problématiques générales du développement durable et de la filière globale de traitement des déchets, l'objectif est également de valoriser l'excellence de la structure, d'assurer l'information sur le fonctionnement du SIVERT et la transparence de l'exploitation de l'U.V.E. Le journal s'est imposé comme un rendez-vous semestriel avec nos concitoyens (via les dossiers de fond) mais aussi un emblème local autour duquel partenaires institutionnels, élus, associations..., peuvent se fédérer.

En début de mandat, nous avons souhaité instaurer une commission communication afin de faire un bilan de nos outils et proposer des évolutions, dont les résultats sont présentés en questions diverses. Nous avons donc lancé une consultation pour réaliser notre dernier exemplaire en format « classique » pour l'été 2021.

Afin de mieux valoriser les actions du territoire du SIVERT, d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention – collecte – valorisation) et de faciliter la lecture (schéma, illustrations...), la commission communication propose que le journal évolue à compter du n°31 (distribué en janvier 2022). Aussi, est-il donc impératif d'organiser l'ensemble des procédures nécessaires pour assurer la réalisation, l'impression et la distribution des prochains exemplaires du journal, dans sa nouvelle formule.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser le Président à organiser une consultation pour la mise en page du journal auprès d'une entreprise spécialisée pour une durée de deux ans soit quatre numéros et à signer avec les sociétés retenues. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237, dans la limite de 10 000 € HT par numéro.



Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00157-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.13

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoouflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-264902257-20210507-DE_21_00158-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Consultation pour l'impression du journal SALAMANDRE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n°21.12 du 7 mai 2021

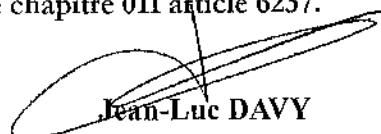
VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

La nécessité d'imprimer le journal, tel que défini dans la délibération n°21.12

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser le Président à lancer une consultation pour l'impression des 4 prochains numéros du journal SALAMANDRE et à signer avec les sociétés retenues. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237.



Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00158-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.14

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00169-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2021

Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation de la station

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

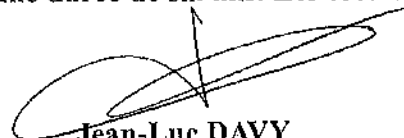
Considérant,

Les travaux d'installation des serres sur la ZAC SALAMANDRE, a eu pour contrainte de démonter la station météo. Or cette station est indispensable lors de l'analyse du plan de suivi complémentaire du bon fonctionnement de l'U.V.E. (cônes OWEN, ...)

Après plusieurs mois de recherches, le golf de Baugé a accepté d'accueillir la station météo sur son terrain. Nous sommes parvenus à un accord avec le gérant sur l'emplacement et l'indemnisation.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention pour l'installation de la station météo sur le terrain de Golf de Baugé avec le gérant, et de verser une indemnisation forfaitaire de 344 € pour une durée de six ans. Les crédits sont inscrits au budget 2021.



Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210507-DE_21_00159-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 07 mai 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.15

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 07 mai 2021, s'est tenue au SIEML à Ecoflant, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 30 avril 2021. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
Donnant Pouvoir à Monsieur BAINVEL	
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, et Monsieur le Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20210507-DE_21_00160-DE Date de réception préfecture : 08/06/2021

Questions diverses

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Au vue de l'actualité, le Président souhaite aborder trois points spécifiques ;

- **Point d'information sur la péréquation** : Cf délibération n°21.11. Il est décidé qu'une étude sera nécessaire afin d'optimiser la péréquation des coûts de transferts et de transports, à la suite de l'intégration de nouvelles communes au sein du SIVERT (grand syndicat – janvier 2022) ainsi que de l'obtention des résultats de l'étude de la péréquation lancée par la SPL (automne 2021).
- **Point d'information sur le « Grand Syndicat »** : Le Président rapporte les cartes des évolutions territoriales ainsi que des tonnages de déchets, envisagées à compter de janvier 2022, en particulier l'intégration de nouvelles communes au sein du SICTOM loir et Sarthe, ainsi que l'intégration d'Anjou Bleu Communauté au sein du SIVERT. Deux question principales demeurent à ce jour : d'une part l'avenir de l'ISDND du Louroux-Béconnais et d'autre part l'acceptation par SAVED de l'augmentation de la population du SIVERT, qui pourrait remettre en cause le coût final du traitement à la Tonne comme le prévoit le BEA et la convention d'exploitation non détachable. Le Président est mandaté pour négocier.
- **Point d'Information sur ECOCIR** : Le Président indique avoir été sollicitée par SAVED et le porteur de projet des serres, Monsieur Stéphane GABORIT, afin de corriger quelques éléments techniques concernant l'hydrocondenseur , notamment la température. Cela nécessite quelques compléments à la marge, estimé entre 25000 et 30000 €. Le Président indique que le planning des travaux est tenu côté SIVERT.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

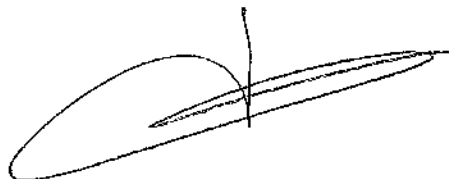
Article unique : Prend acte de ces informations ;

Article second : Donne son accord de principe sur l'évolution technique nécessaire de l'hydrocondenseur et du raccordement, suite à la demande des serristes. Le surcout de 30000€ maximum, lié aux modifications techniques sur le site de l'UVE seront à la charge du SIVERT.

Article troisième : D'autoriser Monsieur le Président a faire l'ensemble des démarches nécessaires afin de s'assurer de la qualité de la chaleur fournie et de la tenue des délais.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Approuvé et réceptionné en préfecture
049-204902257-2021060740E-20 00160-DE
Date de réception préfecture : 08/08/2021